

## Un serveur de formulaires mutualisé

*Téléprocedures.fr est un serveur de formulaires "citoyen" et professionnels générateurs de flux XML, formulaires ne nécessitant au niveau du demandeur aucun logiciel payant. Le traitement de ces "flux" pouvant se faire à différents niveaux, y compris le niveau le plus basique qui ne nécessite, lui aussi, le recours à aucun logiciel payant. A cette fin, l'ADeP a développé une application (baptisée « WebConnector ») permettant la publication sur Internet de formulaires fabriqués avec Infopath (Microsoft).*

*Toute mairie voulant offrir, sans aucune obligation d'acquisition d'un quelconque outil, des services en ligne à ses habitants, peut utiliser le service mis en place par l'ADeP. Les collectivités membres de l'ADeP peuvent disposer gratuitement des applications locales (workflow sur base Infopath, base de données de stockage...) qui ont été développées et qui permettent de traiter avec facilité les flux XML reçus.*

### • Les principes des formulaires

Chaque citoyen peut remplir des formulaires "on line" sans dépendre d'un quelconque outil technique à acheter. Le formulaire (ou plutôt ce qu'il contient) peut être envoyé à qui il faut (possibilité de saisir l'adresse mail du destinataire), ce qui veut dire que le serveur de l'ADeP peut devenir un serveur national. L'envoi des données se fait sous une double forme (une forme html dans le corps du mail directement lisible et en pièce jointe un flux de données XML répondant à un schéma mis en ligne). Le destinataire a de multiples façons d'utiliser ces éléments reçus.

### • Un mode opératoire universel

Le formulaire de la demande (qui concerne le demandeur) est séparé de toute approche "traitement" par le destinataire, car on ne peut présumer (dans une démarche universelle) des outils dont dispose le destinataire. Il est laissé à ce dernier le soin de régler lui-même sa façon de travailler :

- il fait comme s'il avait reçu une demande "papier", et traite alors la vision html reçue,
- il dispose d'un outil pour interpréter les flux XML (logiciel libre, Infopath, interface avec sa base de données, outils workflow...) et travaille alors à sa guise,
- il répond papier ou électronique (c'est lui qui le décide en appréciant les contraintes juridiques et réglementaires).

La réponse est fournie sous la forme d'un mail avec pièce jointe, le tout étant signé (ce qui donne d'assez fortes garanties juridiques).

### • Détails de mise en œuvre des formulaires du côté des collectivités

#### L'envoi de la demande

Un particulier va sur le site internet de sa mairie. Il sélectionne le formulaire de demande d'extrait d'acte dont il a besoin. Il remplit toutes les informations nécessaires ; lorsqu'il souhaite envoyer le formulaire, un annuaire lui propose les différentes mairies classées par département. Il choisit la commune concernée (si elle n'est pas dans l'annuaire, il peut saisir l'adresse) et le formulaire est envoyé.

## **La réception de la demande**

La mairie reçoit un mail avec une pièce jointe. Le formulaire rempli par le particulier (ou par le notaire) apparaît dans le corps du mail. La pièce jointe est un fichier .xml.

## **Le traitement**

La mairie est libre de choisir elle-même sa façon de réaliser la réponse :

- imprimer et traiter comme une demande papier,
- ou la mairie a des outils professionnels et utilise le fichier XML des formulaires,
- ou la mairie souhaite utiliser le logiciel Infopath et la base de données (MSDE sans droit de licence) fournie par l'ADeP.

## **Avec Infopath et base de données**

La mairie reçoit le mail de demande avec la pièce jointe. La personne responsable l'ouvre dans Infopath ; ce formulaire -dit de réponse- permet à la fois de voir la demande telle que l'émetteur l'a remplie et la partie réponse avec les lignes à remplir par le personnel (uniquement les données manquantes ou erronées). Ces données à saisir peuvent provenir pour partie ou en totalité de données figurant dans la base de données. Si les données de la réponse sont remplies par saisie directe, un bouton "enregistrer" permet d'alimenter la base de données. Lorsque la réponse est traitée, le fichier est archivé sans votre intervention, de manière transparente.

## **Signature et envoi**

La fonction "envoyer" à la fin du formulaire de réponse permet d'envoyer les données sous forme électronique (mail) ce qui permet éventuellement de signer électroniquement le mail. Un modèle Word permet aussi d'en faire une version papier pour l'envoyer par courrier standard.

## **• Synthèse des intérêts**

- Un usage adapté à votre niveau d'équipement informatique : du plus basique (connexion internet pour recevoir le mail de demande) au plus élaboré (base de données, logiciel d'état civil ...)
- Pas d'achat de logiciel pour le traitement basique.
- Possibilité de commencer l'informatisation de l'état civil dans votre commune avec un traitement des données au fil de l'eau.
- Des échanges standardisés avec les notaires pour en finir avec les courriers papiers.

***Les collectivités membres de l'ADeP peuvent disposer gratuitement des applications locales (workflow sur base Infopath, base de données...) qui ont été développées et qui permettent de traiter avec facilité les données des formulaires reçus. D'autres applications (un gestionnaire électronique de registres et de délibérations, un parapheur électronique...) sont également disponibles pour les adhérents ; et des services en plus "à la carte" : formulaires spécifiques (personnalisés), signature électronique, conseils, formations.***